

Le 5 octobre 2004

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Mesdames,
Messieurs,

Le paragraphe e) de l'article 25.01 des Statuts prévoit que le Comité de consultation pour la nomination du recteur ou de la rectrice révèle les résultats du scrutin selon les modalités déterminées par l'Assemblée universitaire et approuvées par le Conseil de l'Université.

Le texte portant sur les modalités de dévoilement des résultats du scrutin tenu dans le cadre du processus de nomination du recteur ou de la rectrice de l'Université se lit comme suit :

« Que les résultats du scrutin soient révélés, par lettre à ceux qui avaient le droit d'y participer, et ce, le plus tôt possible après la tenue du scrutin, en communiquant le décompte des voix exprimées et, s'il y a pondération, le décompte des points obtenus, mais en ne révélant que le nom des personnes qui, au jugement du Comité, ont recueilli un nombre significatif de ces voix ou ont obtenu un nombre significatif de ces points ».

L'on trouvera en annexe un document faisant état du décompte des voix exprimées et des points obtenus.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Comité de
consultation sur la nomination
du recteur ou de la rectrice


Irène Cinq-Mars

RÉSULTATS DU SCRUTIN TENU AUX FINS DE LA NOMINATION
DU RECTEUR OU DE LA RECTRICE
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Premier choix (3)	Deuxième choix (2)	Troisième choix (1)	Pondération	Nom
35	37	4	183	FORTIER, Suzanne
29	14	9	124	VINET, Luc
10	22	7	81	RENAUD, Marc
9	10	7	54	MATHIEU, Mireille

N. B. : 87 des 107 membres de l'Assemblée universitaire ont participé au scrutin. 4 bulletins ont été annulés.